



CLUB AFFAIRES 2019

Pour 2 droits de jeu

✓ Adhésion (la première année) :	3'000 € HT
✓ Cotisation de jeu (annuelle) :	5'840 € HT

MODALITES de FONCTIONNEMENT

Le Golf Club de Lyon met à disposition pour les entreprises, ayant adhéré au « club affaires » deux droits de jeu, non nominatifs, utilisables UNE fois par jour, en semaine, week-ends et jours fériés compris. (1)

L'entreprise, membre du « Club affaires » communique au Golf Club de Lyon le nom de la personne gérant ces droits de jeu et les moyens de la joindre.

Les noms des invités (2) sont communiqués au secrétariat du club, de préférence à l'avance ou à défaut le jour même de leur venue.

Les invités doivent obligatoirement se présenter à l'accueil du club pour que le droit d'accès au parcours leur soit remis sur présentation obligatoire de leur licence FFG (en vente à l'accueil le cas échéant).

Les invités sont soumis au respect des règles et usages en vigueur au sein du Golf Club de Lyon, tant au club house que sur les parcours.

En outre, ils ne peuvent pas avoir le bénéfice de ce droit de jeu dans le cadre des compétitions quelle qu'elles soient.

1) Hormis les deux personnes désignées sous l'alinéa (2), les invités pourront bénéficier de 10 invitations maximum par an quelle que soit la société invitante ayant adhéré au « club affaires » du Golf Club de Lyon.

(2) Parmi les invités, deux personnes peuvent être nominativement désignées pour bénéficier des services annexes du club tout au long de l'année : Accès vestiaires, caddy master et carte d'ouverture d'accès du portail.

De plus, en adhérant à l'Association Sportive, ces même deux personnes seront les seules à pouvoir également participer à la vie sportive du club et l'ensemble des compétitions se déroulant au Golf Club de Lyon.

Villette d'Anthon, le 1/12/2018.